

A-2500/12-45



CHFEP

Chambre des fonctionnaires
et employés publics

11-A, avenue de la Porte-Neuve | L-2227 Luxembourg | Tél.: 47 22 24 | Fax: 47 23 74 | E-mail: chfep@chfep.lu

A V I S

sur

le projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées

Par dépêche du 6 septembre 2012, Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration a demandé l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics sur le **projet** de règlement grand-ducal spécifié à l'intitulé. Pour des raisons que la Chambre ignore, tant le texte en question que l'exposé des motifs qui l'accompagne se réfèrent pourtant à la dénomination de "avant-projet".

Aux termes dudit exposé des motifs, le projet a pour but essentiel d'adapter le règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 – pris en exécution de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées – pour tenir compte des modifications apportées à la loi précitée par celle du 16 décembre 2011.

Pour le reste, il est profité de l'occasion pour apporter au règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 "*des modifications terminologiques (...) ainsi que des précisions et changements mineurs*" résultant de l'expérience acquise par les acteurs "*sur le terrain*" depuis 2004.

Dans ces conditions, la Chambre des fonctionnaires et employés publics n'a pas d'objections à présenter quant au projet lui soumis pour avis, et elle y marque en conséquence son accord.

Ainsi délibéré en séance plénière le 8 octobre 2012.

Le Directeur,

G. MULLER

Le Président,

E. HAAG